



ÉCOLE DE FOOT

REGLEMENT INTERIEUR

1- Inscription à l'école de foot :

Pour avoir le droit de pratiquer le football au sein de l'école de foot d'ABC Foot, il faut :

- Avoir rempli et signé une demande de licence
- Avoir passé la visite médicale obligatoire
- Avoir acquitté le montant de la cotisation à la signature de la licence
- Avoir rempli la fiche de renseignements
- Avoir pris connaissance des chartes d'éthique de l'école de foot
- Avoir lu et approuvé le présent règlement

2- Educateurs et dirigeants :

Les éducateurs et dirigeants ont pour tâche la préparation à la pratique du football dans les différents niveaux en proposant des entraînements techniques et tactiques, dispensés dans un cadre éducatif et moral permettant une bonne intégration dans un groupe.

- Ils doivent respecter et appliquer les règles énoncées dans la charte des éducateurs
- Ils sont responsables des locaux et matériels utilisés par leur équipe
- Ils doivent participer aux réunions de la commission école de foot du club
- Ils doivent avoir sur et en dehors du terrain une conduite irréprochable avec les partenaires, adversaires, arbitres...
- Le responsable de catégorie a toute autorité pour la composition des équipes

3- Joueurs :

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Ils doivent

- être assidus et respecter les horaires.
- s'interdire de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des dirigeants, des adversaires, des spectateurs, de leurs coéquipiers...

En toute circonstance, tout licencié au club en est le représentant, il lui appartient d'avoir un comportement adapté et irréprochable.

4- Parents :

Il est important de préciser aux parents que l'école de foot n'est pas une garderie ni un lieu de consommation sportive.

C'est une structure du club qui fonctionne avec des règles précises qu'il convient de respecter.

Sauf avis contraire écrit, les parents autorisent l'école de foot à publier les photos des équipes et/ou des joueurs et à citer leurs noms sur le site internet du club

5- Entraînements et matchs :

Le football étant un sport collectif, il paraît normal que chaque joueur participe, dans la mesure du possible, aux différents entraînements proposés tout au long de la saison.

Pendant les séances et les matchs, seuls les éducateurs et les dirigeants doivent "coacher" les équipes.

Les spectateurs doivent encourager les joueurs sans commentaires ou avis technique qui pourrait les perturber.

6- Licence et assurance :

La licence couvre le joueur dès lors qu'il pratique le football sur des terrains appropriés, pendant les périodes d'entraînement ou de matchs.

En début de saison, pour les catégories U7 et U9, les enfants qui débutent ont la possibilité de découvrir gratuitement le football dans les conditions suivantes :

- Avoir rempli une demande de licence.
- Avoir passé la visite médicale obligatoire.

Les enfants pourront alors participer aux premiers entraînements de la saison et au plateau de rentrée.

A l'issue de celui-ci, les parents pourront alors décider de la suite à donner :

- Arrêt de l'activité
- Officialisation de la licence (règlement de la cotisation)

7- Le matériel :

La qualité de la formation sportive dispensée est en partie liée aux infrastructures, au matériel, et au équipements mis à disposition.

Le club investit en conséquence pour doter chaque équipe du matériel nécessaire à la pratique du football dans les meilleures conditions.

Il est donc primordial que chaque enfant soit conscient de la valeur du matériel, et en prenne le plus grand soin.

Les dégradations volontaires, les gaspillages et les insouciances répétées pourront faire l'objet de sanctions.

8- Les sanctions :

A l'encontre d'un joueur :

Le responsable de catégorie est le premier responsable de l'application du règlement dans son groupe.

- 1/ Le responsable de catégorie peut exclure un joueur d'une séance d'entraînement ou d'un match. Il en informe alors le responsable de l'école de foot.
- 2/ En cas de récidive, le responsable de catégorie informe le responsable de l'école de foot qui convoque le joueur et ses parents pour décider d'une sanction. L'incident sera alors mentionné au bureau du club par écrit.
- 3/ En cas de persistance ou d'incident grave, la commission "école de foot" se réunira en commission de discipline le plus rapidement possible.
Cette commission statuera et informera les parents du joueur par écrit des faits, du déroulement de la séance, et des mesures prises.
La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.

A l'encontre d'un éducateur ou d'un dirigeant :

- 1/ En cas de non respect des règles ou d'une mauvaise application, l'éducateur ou le dirigeant concerné sera convoqué par le responsable de l'école de foot pour un rappel à l'ordre.
- 2/ En cas de problème avec le responsable de l'école de foot, celui-ci sera alors convoqué par le président du club.
- 3/ En cas de persistance ou de réponse insatisfaisante, le bureau du club sera alors saisi par écrit et statuera.

9- Sécurité - Vols :

L'école de foot étant par excellence réservée à des enfants, il est demandé aux parents d'être particulièrement vigilants au volant de leur véhicule aux abords des infrastructures.

Le club, les éducateurs et les dirigeants ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol pendant les séances d'entraînement, les matchs ou les déplacements.

Il est donc impératif de ne pas laisser les enfants apporter des objets de valeurs.

10 La vie du club :

La vie du club ne s'arrête pas au stade, mais se poursuit après les matchs et entraînements. Pour lui permettre de développer ses projets éducatifs et sportifs, de garder et améliorer l'ambiance conviviale du club, il est important que chaque membre (éducateurs, dirigeants, parents) participe aux différentes manifestations proposées (loto, repas dansant ...)

Prendre connaissance des informations sur le site internet du club :

abcfoot.footeo.com